

Commune de MUSIEGES

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 Mai 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 Mai 2023

Président : Monsieur Pascal COULLOUX, Maire de MUSIEGES.

| | |
|-------------------------------------|--|
| <i>Etaient présents</i> | Pascal COULLOUX, Jean THOMASSIN, Samuel BOCHAREL, David GREGIS, Etienne SAVOIE, Aline DAGET, Alexis MARET, Jules BORTOLUZZI, Martine MERMIN. |
| <i>Excusés</i> | Mathis COULLOUX donne pouvoir à Jules BORTOLUZZI |
| <i>Absente</i> | Gaëlle BOURLES |
| <i>Secrétaire de séance</i> | Jules BORTOLUZZI |
| <i>Conseillers en exercice : 11</i> | <i>Présents : 9 Votants : 10</i> |

1- Approbation du compte rendu en date du 02 Mai 2023

Les membres du Conseil Municipal approuvent sans observation, le compte rendu du Conseil Municipal en date du 02 Mai 2023.

2- Emprunt auprès du Crédit Agricole pour lotissement Cœur de village

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la nécessité de recourir à un emprunt pour financer l'opération Cœur de village.

Il fait part de la proposition du Crédit Agricole pour un préfinancement en l'attente de cessions de tènements fonciers, selon les caractéristiques suivantes :

- ❖ Montant : 1 200 000,00 €
- ❖ Durée : 36 mois
- ❖ Taux : 4.36 % fixe
- ❖ Périodicité : trimestrielle
- ❖ Catégorie : Intérêts trimestriels, remboursement du capital in fine.
- ❖ Modalités de remboursement anticipé : Remboursement du capital in fine ou à tout moment, sans frais ni pénalité
- ❖ Frais de dossier : 1 200,00 € (0.10% du capital emprunté).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ✓ DECIDE de recourir à l'emprunt pour le préfinancement en l'attente de cessions de tènements fonciers (Opération Cœur de village) ;
- ✓ ACCEPTE l'offre du crédit agricole pour un prêt de 1 200 000,00 € sur 36 mois, au taux de 4.36%, selon les caractéristiques énoncées ci-dessus ;
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'offre de prêt, le contrat et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

3- Signature d'une convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que les Déclarations Préalables et les CUB sont actuellement transmis de façon dématérialisée, par Actes, dans le cadre du contrôle de légalité, ce qui n'est pas le cas pour les dossiers de Permis de Construire et les Permis d'Aménager.

Pour pouvoir transmettre de façon dématérialisée, les dossiers de Permis de Construire et les Permis d'Aménager, il est nécessaire que la Commune signe une nouvelle convention avec la Préfecture.

Le Conseil Municipal doit autoriser la signature de cette convention par Monsieur le Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec Monsieur le Préfet de Haute-Savoie, pour pouvoir transmettre toutes les autorisations d'urbanisme (y compris PC et PA).

7- Questions diverses

Monsieur le Maire expose que la SAS BORTOLUZZI a repris les travaux concernant le bassin de rétention à Serrasson.

Il semblerait que des grenouilles se soient installées et qu'elles gênent le voisinage.

Jules BORTOLUZZI explique que la SAS va essayer soit de faire le bassin un peu plus loin, soit de créer un merlon de 2 mètres pour casser le bruit.

Madame Aline DAGET, demande à ce que la route qui mène au Pont des Douattes soit entretenue et ce afin de la rendre plus agréable.

Monsieur Jean THOMASSIN souligne que le marquage stop est à refaire au niveau de l'intersection avec la Route qui mène à Contamine.

Il sera donc refait rapidement, même si l'on sait que dans ce secteur les enrobés vont être totalement refaits après la création du lotissement cœur de village.

Monsieur Jean THOMASSIN est chargé de commander deux guirlandes lumineuses de Noël qui seront installées à Serrasson.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres points à aborder.

Sans observation, ni question, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.

Le Maire,
Pascal COULLOUX



Le secrétaire de séance,
Jules BORTOLUZZI

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Jules Bortoluzzi, the secretary of the meeting.